Commune de CHOUX – JURA

Procès-verbal du conseil municipal du 25/07/2025

Elu (e) Membres du Conseil Municipal :	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e) si pouvoir à préciser	Secrétaire de séance
Mme Josette Piers, maire	X			
Mme Françoise PERRIN, 1ère adjointe		X	Pouvoir à Mme Humbert	
Mme Florine CHESNAIS, 2ème adjointe	X			
Mme Marie-Noëlle HUMBERT				
M. Clément MERCIER	X			X
M. Laurent MERMET-AU-LOUIS	X			
M. Pascal MICHEL	X			
M. Paul POLIS		X	Pouvoir à Mme Chesnais	
M. Michel RAMBERT	X			

Ouverture de la séance 18H30

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 27.06.2025

Délibérations :

- Demande de subvention CATLA,
- Demande de subvention Club Sportif de Viry,
- Recomposition du Conseil Communautaire CCHJSC pour la mandature 2026-2032

Questions & informations diverses

- Plui
- ...

Délibérations :

- Demande de subvention CATLA :

Madame le maire donne lecture de la demande de subvention de l'association CATLA concernant la fête patronale 2025 à Choux, reçue en mairie le 11/07/2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, soit 9 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs) 0 CONTRE et 0 ABSTENTION décide :

D'attribuer la subvention suivante au compte 65748

- Association CATLA : 70 €

- Demande de subvention Club Sportif de Viry :

Madame le maire informe le conseil municipal du courrier reçu en mairie le 04 juillet 2025, concernant une demande de subvention en faveur du Club Sportif de Viry, association qui accueille des enfants de la commune de Choux.

Vu le dernier versement de subvention à cette association en 2024 pour 160 € (cent soixante euros),

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, soit 9 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs) 0 CONTRE et 0 ABSTENTION décide :

D'attribuer la subvention suivante au compte 65748, une subvention à l'association Club Sportif de Viry d'un montant de 160 € (cent soixante euros) pour l'année 2025.

- **Recomposition du Conseil Communautaire CCHJSC pour la mandature 2026-2032** :

PAS DE DELIBERATION

La municipalité de Saint-Claude, réuni en séance plénière le 10 juillet dernier, a émis, à l'unanimité, un avis défavorable à la conclusion d'un accord local, privilégiant ainsi, la répartition des sièges dite de "droit Commun ». Conformément à l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales : La composition du conseil communautaire pour la prochaine mandature se dirigerait vers une répartition dite de « droit commun », l'accord local ne pouvant être adopté sans un avis favorable du conseil municipal de notre ville-centre.

Questions & informations diverses

Point sur l'église :

- M. le curé Quéré est venu à Choux le 7 juillet ; Mme Marie-Noëlle Humbert, Mme Françoise Perrin et Mme le maire l'ont reçu en mairie ;

Il ressort de l'entretien : il a assuré de son soutien quant à l'obtention d'une subvention de la paroisse (entre 8 000 et 10 000 €).

Il a permis la consultation des registres paroissiaux afin d'y relever certaines informations qui permettraient de solliciter des personnes qui ont ou ont eu un lien particulier avec notre église (conseil de la fondation du Patrimoine). MNH et FP se sont proposées pour les consulter.

Puis « visite » de l'église et en particulier les sacristies ; il viendra faire le tri avant destruction des chasubles, nappes, etc. ...qui sont en très mauvais état (surtout ne rien descendre à St-Claude, !)

- L'association Histoires De Choux organisera des visites aux journées du patrimoine animées par Mme Marie-Claude Guichard (gardienne de l'église) une chorale assurera également une prestation.
- Nous avons reçu un don de 80 € des Amis du Vieux St-Claude sur la collecte de la fondation du patrimoine
- L'entreprise Frotey est intervenue le 7 juillet dans le cadre du contrat de maintenance pour l'entretien des cloches. Elle mentionne dans son compte-rendu des fragilités au-niveau du plancher sous les cloches. L'information est donnée à M. Clément Mercier qui proposera ce qu'il convient de faire. La visite de l'église se fera mais pas celle du clocher (sauf demande particulière et motivée)
- La clé du clocher se trouve à la mairie.

Point sur le projet « travaux-toiture » l'entreprise BET équilibre » a renvoyé une première étude technique ; elle la complétera par une étude « renforts et préconisations » (devis environ 2 000 €).

Nous avons également reçu une proposition de travaux (réparations de toiture) de l'entreprise Attila de Valserhône de 82 718,54€ HT (garantie décennale).

Remerciements à Histoire De Choux pour l'organisation de la journée environnement et patrimoine qui fut une belle réussite.

Point sur les bois et forêts : compléments d'informations par M. JL Depraz technicien ONF après le dernier conseil du 25 juin : la côte à Denis est attaquée également par les scolytes ... Il s'agit de faire le point avec le notaire sur les dernières acquisitions en cours, de la mise en place du régime forestier et d'en envisager l'exploitation ....

Poids public : Pascal et Philippe Michel et Michel Rambert ont assuré la remise en état et la peinture des lames en ferraille ; elles sont stockées dans le garage de Pascal. Clément prévoit de les remettre en place courant août.

Salles des fêtes : Mme Jacquenod a informé que les citernes de récupération d'eau de pluie ont été posées aux gouttières. M. JL Vinson a assuré la mise à niveau du ciment. (remerciements)

Espace-loisirs : l'association les « herbes folles » a assuré l'entretien le 28 juin. (remerciements). Il ne sera pas possible d'assurer l'animation de cet espace pour le moment ... (à suivre)

Travaux sur la commune :

- L'entreprise CABANEL viendra assurer l'élagage sous la ligne HTA ; demande des dates d'intervention.
- Eiffage Energies informe qu'ils implanteront 4 poteaux et un coffret électrique au Pré Nardet (raccordement de la cabane de l'AICA).
- Demande d'arrêté municipal par M. et Mme Delabranche montée du Quer d'Amu pour la journée du 31 juillet afin de fermer la rue le temps nécessaire à la livraison des tôles.

PLUI et projet de village :

Quelques remarques sur l'atelier du 2 juillet 25 et CR de la rencontre avec M. Devaux-Pellier du 22 juillet ;

Quelle décision prendre concernant la demande de JB Arbez / hangar ?

Date à rechercher pour intervenants PLUI de la com-com

Et réservation du 23 septembre (à confirmer) pour conseil municipal : conseil communautaire le 24 septembre 2025 (vote du PLUI ...)

Divers :

Pour la fête de Choux, HDC occupera la SDF du 8 au 18 août (exposition-photos et atelier généalogie). Pour L'AICA : fermeture de la place du Quer d'Ava et du chemin de la Courbière du samedi au lundi.

Le PNR informe d'un chantier de nettoyage de la décharge présente sur le Longviry en bordure de la RD63, entre Vulvoz et Molinges. Cette demande se superpose avec la fermeture de la RD100 (Viry-Molinges) ; un itinéraire de déviation sera mis en place.

8 jeunes ont sollicité la carte avantages-jeunes (13-25 ans)

DDT39 / SEREF/ Pôle EAU informe d'une proposition de classement de cours d'eau sur la commune.

Les associations CATLA et HDC souhaiteraient obtenir l'usage du petit local sous la salle des fêtes (après départ des chasseurs)

Mme Cretin indique qu'elle souhaite avoir accès à son terrain (à partir du parking)

M. Nicolet a déposé un PC pour un hangar de fourrage et la mise en place d'une citerne de DECI.

Ont été évoquées également les incivilités et conflits qui ont eu lieu récemment au village ainsi que les réponses apportées.

Fin de la séance : 21H00

Mme Josette PIERS, maire

M. Clément Mercier, secrétaire de séance

PV approuvé lors de la séance de conseil municipal du 23/09/2025